

La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise : extraits, documents

D'après : *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, éditions PUCA-CERTU, 85 pages, 2005

Par Emmanuel Boutefeu, chargé d'études au département environnement au CERTU

Évolution de la surface des espaces verts à l'échelle nationale en kilomètre carré

catégorie physique	1992	2002	variation en %
jardins collectifs à dominante potagère	2 755	2 477	-10,09 %
parcs et jardins d'agrément à structure complexe	2 124	2 825	+ 33,00 %
pelouses d'ornement	8 962	10 952	+ 22,20 %
ensemble des espaces verts	13 841	16 254	+ 17,43 %

(source : enquête utilisation du territoire, ministère de l'Agriculture, 2002)

Le profil de l'échantillon comparé à la population mère de la Communauté urbaine de Lyon en structure par classe d'âge, type d'activité et sexe de la personne référence (Insee 1999)

classe d'âge	population mère en %	échantillon en %	écart en %
0 – 17 ans	21,43	non disponible	
18 – 24 ans	11,54	16,39	+4,86
25 – 34 ans	16,41	20,66	+ 4,25
35 – 49 ans	20,19	23,61	+ 3,41
50 – 64 ans	15,76	20,98	+ 5,22
65 ans et plus	14,67	18,36	+ 3,69
type d'activité			
population active	46,16	46,23	+ 0,07
occupée			
retraité	16,04	26,56	+ 10,52
étudiant	11,92	14,10	+ 2,18
reste au foyer	non disponible	6,89	
chômeur	5,80	4,59	- 1,21
autre inactif	2,59	1,64	- 0,95
sexe			
homme	47,81	35,40	- 12,40
femme	52,18	64,59	+ 12,40

Quelques marges d'erreur au seuil de confiance de 95 %

répartition des réponses	300	500	1 000	2 000
50-50	5,7 %	4,4 %	3,1 %	2,2 %
60-40	5,5 %	4,3 %	3,0 %	2,1 %
70-30	5,2 %	4,0 %	2,8 %	2,0 %
80-20	4,5 %	3,5 %	2,5 %	1,8 %
90-10	3,4 %	2,6 %	1,9 %	1,3 %

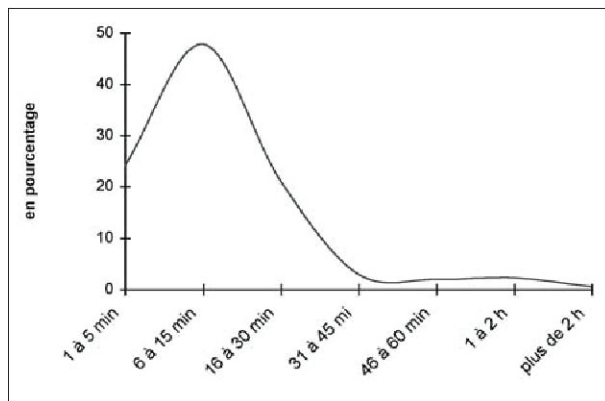
Pas plus de 10 minutes de temps de trajet

Le temps de déplacement qu'un Lyonnais est prêt à consentir pour se rendre dans un square est de l'ordre de 10 minutes : 7 visiteurs sur 10 (76,8%) y consacrent entre 1 et 10 minutes de trajet. Selon Robert Ballion et Alain Grandjean, le temps de trajet «domicile-square» est identique à Paris, entre 1 à 10 minutes, mais le pourcentage de Parisiens disposés à dépasser ce budget-temps est supérieur de 10 points : 33,3% à Paris contre 23,2% à Lyon. Cela signifie qu'un Parisien sur trois accepte d'effectuer un plus long trajet pour aller dans un square, soit parce que l'offre de square étant plus faible, il consent à allonger son temps de parcours, soit parce que l'usage d'un moyen de locomotion – une voiture ou un transport en commun – lui permet d'augmenter la distance «domicile-square» et de s'affranchir de la contrainte de temps de parcours inhérente à la marche à pied.

Le budget-temps de déplacement « domicile-square » ne dépasse pas 10 minutes

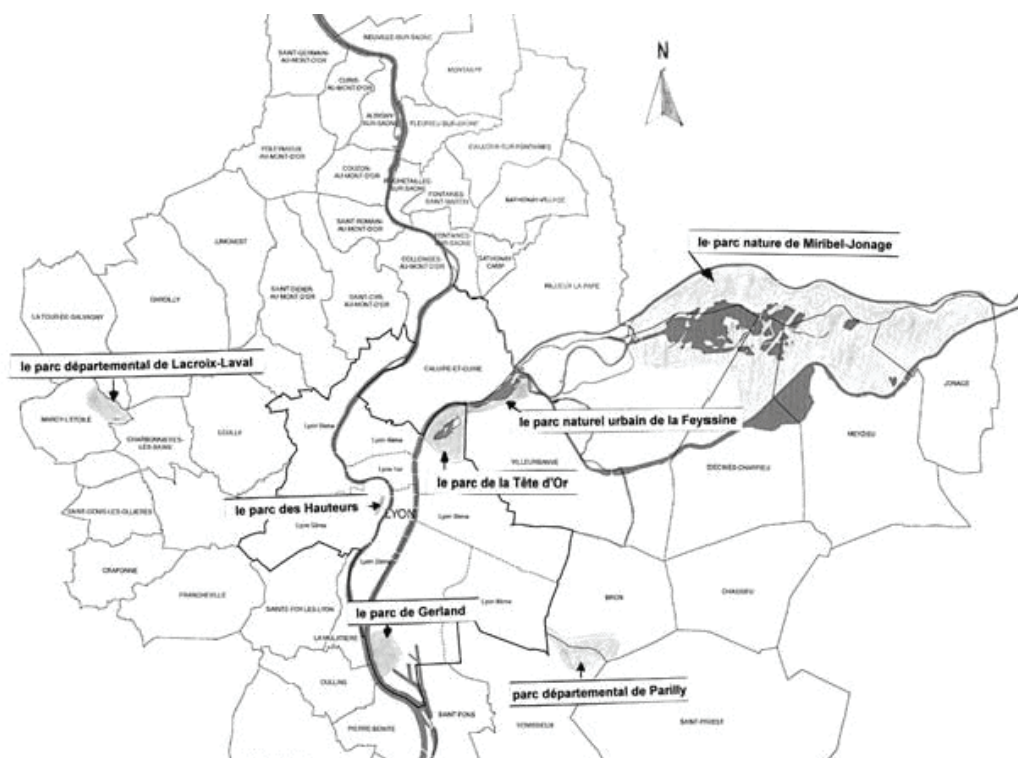
temps de déplacement	nombre de réponses	intervalle de confiance à 95 %
moins de 5 minutes	74	37,5 % < 45,1 < 52,7 %
5 à 10 minutes	52	24,6 % < 31,7 < 38,8 %
plus de 10 minutes	38	18,7 % < 23,2 < 29,6 %
ensemble	164	

71,5 % des visiteurs interrogés mettent entre 1 à 15 minutes pour se rendre au parc de la Tête d'Or



Les parcs de la Communauté urbaine de Lyon

les parcs de	année	superficie	notoriété
l'agglomération lyonnaise	de création	en ha	spontanée ³⁹
parc de la Tête d'Or	1856	105	80,0 %
parc de Parilly	1934	178	32,1 %
parc de Miribel-Jonage	1968	2 200	28,2 %
parc de Lacroix-Laval	1985	115	28,2 %
parc des Hauteurs			
et du jardin du Rosaire	1995	10	non cité
parc de Gerland	2000	20	17,4 %
parc naturel urbain			
de la Feysine	2002	40	non connu
ensemble		2 668	

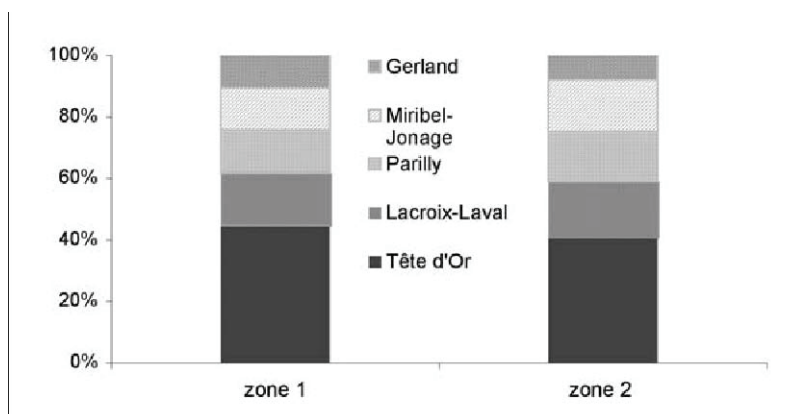


Les sept parcs urbains jouent pleinement leur rôle de parcs d'agglomération dans la mesure où ils touchent 85 à 90% de la population du Grand-Lyon. Rapportée au dernier recensement (Insee 1999), la clientèle potentielle âgée de plus de 18 ans représente un réservoir de 800 000 visiteurs, voire 1 million en comptant les enfants et les adolescents. La renommée du parc de la Tête d'Or n'est plus à faire. Ce parc public se détache très largement des autres parcs de l'agglomération lyonnaise qu'ils soient départementaux (Lacroix-Laval, Parilly), communautaires (Miribel-Jonage) ou communaux (Feysine, Gerland). Le parc de la Tête d'Or est l'espace vert le plus cité des Lyonnais ; il affiche 80 % de notoriété spontanée tandis que les scores des parcs de Lacroix-Laval, Parilly, Miribel-Jonage oscillent entre 28% et 32%. C'est le plus ancien des parcs de l'agglomération, plus de 66% des visiteurs le connaissent de longue date. Comme le souligne l'Agence

d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « la fréquentation du parc de la Tête d'Or est le plus souvent une sorte de tradition familiale qui se transmet de père en fils ». Malgré ses deux ans d'âge, le parc de Gerland connaît une notoriété enviable (17,4%) alors que le parc des Hauteurs reste un espace vert confidentiel : il est peu connu à l'échelle de la Communauté urbaine de Lyon.

Relation entre le type d'habitat et la clientèle des parcs de la Communauté urbaine de Lyon

Typologie d'habitat			
Les parcs urbains	zone 1	zone 2	ensemble
Tête d'Or	44,86 % (131)	41,09 % (113)	43,03 % (244)
Lacroix-Laval	16,78 % (49)	17,82 % (49)	17,28 % (98)
Miribel-Jonage	13,70 % (40)	16,73 % (46)	15,17 % (86)
Parilly	14,04 % (41)	16,36 % (45)	15,17 % (86)
Gerland	10,62 % (31)	8,00 % (22)	9,35 % (53)
ensemble	100 % (292)	100 % (275)	100 % (567)



Les habitants de la zone dense (Zone 1) privilégient les parcs centraux (Tête d'Or, Gerland) alors que les habitants de la zone périphérique (Zone 2) préfèrent les parcs les plus proches de leur domicile (Miribel-Jonage, Parilly). Bien qu'il soit d'un accès difficile, le parc de Lacroix-Laval présente un résultat équilibré en matière de fréquentation puisqu'il séduit autant d'habitants des deux zones (50%). Ce parc jouit d'une image «nature» assez forte : le plus grand souhait des visiteurs est que « son caractère naturel et sauvage soit préservé». Si l'on place à part le parc de la Tête d'Or, l'autre enseignement de ce tableau croisé est que les écarts relatifs sont plutôt faibles, de l'ordre de 2 points en moyenne par parc, ce qui signifie que les parcs de l'agglomération lyonnaise sont connus et pratiqués par l'ensemble des habitants.

Les parcs du Grand-Lyon accueillent 12 millions de visiteurs par an

Les parcs d'une superficie supérieure à 10 hectares s'inscrivent dans une aire d'attraction de l'ordre de 1 km à 15 km et parfois plus. Ces grands espaces verts captent grosso modo 60% de la population résidente de proximité, pour une fréquentation qui est beaucoup plus resserrée, notamment en fin de semaine (le samedi et le dimanche surtout). La fréquence des visites se répartit selon le tableau ci-dessous.

Relation entre la fréquence des visites déclarées et la charge annuelle de visiteurs potentiels accueillis dans les parcs de la Communauté urbaine de Lyon

fréquence des visites	nombre de visites par an	% des visites par rapport au bassin de population	estimation du nombre de visiteurs
6 % des individus viennent plusieurs fois par semaine (1,5 x 52 = 82)	78	52,70 %	3 277 304
12 % des individus viennent une fois par semaine (1 x 52 = 52)	50	33,78 %	4 201 672
32 % des individus viennent une à deux fois par mois (1,5 x 12 = 18)	18	12,16 %	4 033 605
50 % des individus viennent deux à trois fois par an	2	1,35 %	700 279
ensemble	148	100 %	12 212 859

L'aire d'attraction d'un parc, calculée sur une zone d'influence s'inscrivant dans un rayon de 15 kilomètres, touche un réservoir de 700 000 clients potentiels (1,2 x 60/100). Il est en effet raisonnable de penser qu'un parc de l'agglomération lyonnaise puisse retenir 60% de la population résidente du Grand-Lyon évaluée à 1,2 million d'habitants (Insee 1999). Compte tenu de la fréquence des visites déclarées de notre échantillon, la pression de visiteurs des parcs de la Communauté urbaine de Lyon serait équivalente à 12 millions d'entrées par an, ce qui représente un flux de 33 000 visiteurs par jour avec des pointes dominicales atteignant 40 000 personnes au parc de Miribel-Jonage. En moyenne, un client potentiel se rend 17 fois par an dans les parcs de la Communauté urbaine de Lyon.

Le périmètre d'attraction d'un parc dépend bien évidemment de ses caractéristiques en l'occurrence la surface réellement disponible, son style paysager, l'offre d'équipements connexes (aire de jeux pour enfants, plan d'eau, parc animalier). **La capacité de charge** d'un parc est également liée à la quantité maximale d'usagers qu'il est susceptible d'accueillir en même temps, sans que ces derniers ne ressentent une gêne quelconque aux heures de grande affluence qui les fassent renoncer à leur balade.

En s'appuyant sur la circulaire du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts, l'objectif de 25 m² par habitant d'espaces verts en fin de semaine est, encore aujourd'hui, un ratio confortable. Si l'on ne remet pas en cause cette valeur guide, la superficie globale d'espaces verts à ouvrir au public devrait être au moins égale à 1 750 hectares. Avec 2 668 hectares, l'offre du Grand Lyon est donc correctement proportionnée en termes de surface par rapport à la demande de parcs de proximité. Toutefois, en tenant compte de leur répartition géographique, 95% des parcs sont localisés le long de la rive gauche du Rhône, il est opportun de mieux répartir l'offre en aménageant de petites unités distinctes au sein des communes minérales et peuplées. Un rapide calcul montre qu'une vingtaine de parcs d'une centaine d'hectares chacun, permet d'absorber la pointe de 33 000 visiteurs par jour.

Afin de disposer les parcs au plus près des logements, d'offrir une meilleure surface de contact, un réseau diffus et réticulé correctement distribué dans le tissu urbain est préférable à un système polarisé à quelques grands parcs.

Des espaces verts en nombre insuffisant

56% des personnes interrogées estiment que le nombre d'espaces verts dans l'agglomération lyonnaise est insuffisant contre 37% qui sont apparemment satisfaits. Parmi les Lyonnais estimant que les espaces verts sont trop peu nombreux, ce sont surtout les habitants de la ville dense (Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire) qui sont les plus sévères : ils sont 62,7% à réclamer plus d'espaces verts.

Les habitants de la ville dense déplorent le manque d'espaces verts

espace vert en nombre insuffisant				
type d'habitat	oui	non	sans opinion	total
zone 1	33,3 % (51)	62,7 % (96)	3,9 % (6)	100 % (153)
zone 2	40,8 % (62)	50,0 % (76)	9,2 % (14)	100 % (152)
ensemble	37,0 % (113)	56,4 % (172)	6,8 % (20)	100 % (305)

La faiblesse de ce ratio conjuguée à la taille de l'agglomération lyonnaise – le Grand-Lyon est une ville millionnaire – explique que l'absence d'espaces verts est plus durement critiquée par les ménages de la ville dense. Il existe un lien de cause à effet entre « densité urbaine et demande d'espaces verts ».

espace vert en nombre insuffisant	type d'habitat			total
	immeuble	maison individuelle isolée	maison individuelle accolée	
oui	35,5 % (76)	37,8 % (14)	42,6 % (23)	37,0 % (113)
non	61,2 % (131)	51,4 % (19)	40,7 % (22)	56,4 % (172)
sans opinion	3,3 % (7)	10,8 % (4)	16,7 % (9)	6,8 % (20)
ensemble	100 % (214)	100 % (37)	100 % (54)	100 % (305)

Les ménages vivant en immeuble collectif sont plus sensibles à l'absence d'espaces verts dans leur quartier que ceux habitant en maison individuelle. En réalité, le manque d'espaces verts est davantage ressenti chez un Lyonnais vivant dans un « quartier minéralisé » qui ne dispose pas d'un parc public ou d'un jardin privatif.

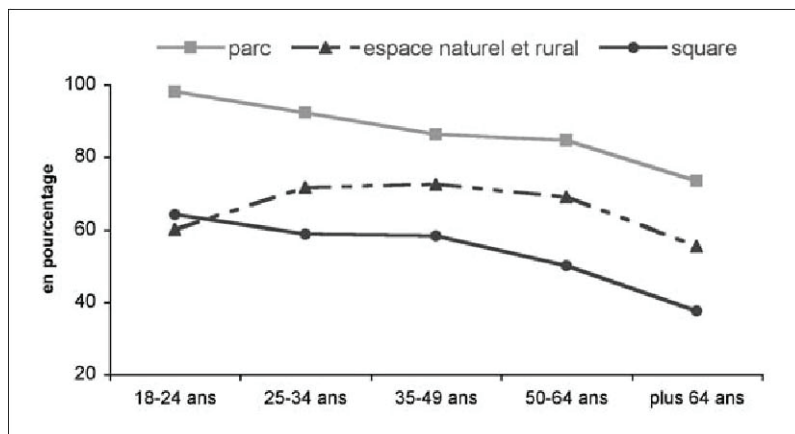
En croisant la variable « type d'espace vert souhaité avec l'âge des personnes interrogées », on remarque que le square est le modèle d'espace vert le plus demandé, quelles que soient les classes d'âge.

La demande sociale d'espaces verts varie selon l'âge de la personne interrogée

classes d'âge						
type d'espace vert souhaité	18-24	25-34	35-49	50-64	> 64	total
un square de proximité	34,5% (10)	37,0% (17)	37,8% (17)	59,4% (19)	61,9% (13)	43,9% (76)
un parc urbain entretenu	27,6% (8)	32,6% (15)	24,4% (11)	21,9% (7)	23,8% (5)	26,6% (46)
un parc laissé à l'état naturel	17,2% (5)	26,1% (12)	24,4% (11)	3,1% (1)	9,5% (2)	17,9% (31)
un grand parc d'attractions	20,7% (6)	2,2% (1)	8,9% (4)	6,3% (2)	0,0% (0)	7,5% (13)
sans opinion	0,0% (0)	2,2% (1)	4,4% (2)	9,4% (3)	4,8% (1)	4,0% (7)
ensemble	100% (29)	100% (46)	100% (45)	100% (32)	100% (21)	100% (173)

Ce modèle d'espace vert conçu sous le Second Empire (1851-1870) et développé par Georges-Eugène Haussmann, préfet de Paris, est toujours d'une grande actualité. Il reste très prisé des citoyens. Le parc urbain entretenu, fleuri et aménagé, arrive en seconde position avec 27% des réponses. Le parc laissé à l'état naturel, sauvage et peu aménagé, ne recueille guère de suffrages (18%) et le parc d'attractions encore moins (7,5%).

La demande sociale d'espaces verts évolue en fonction de l'âge de la personne interrogée.



Un espace vert doit être calme et propre

liste des critères	nombre de réponses	intervalle de confiance à 95 %
sécurité	88	23,8 % < 28,9 < 33,9 %
calme	36	8,2 % < 11,8 < 15,4 %
propreté du quartier	36	8,2 % < 11,8 < 15,4 %
espaces verts	32	7,1 % < 10,5 < 13,9 %
transports en commun	17	3,0 % < 5,6 < 8,1 %
qualité du logement	17	3,0 % < 5,6 < 8,1 %
proximité des commerces	10	1,3 % < 3,3 < 5,3 %
bon voisinage	9	1,1 % < 3,0 < 4,8 %
proximité des écoles	5	0,2 % < 1,6 < 3,1 %
rien	48	11,1 % < 15,1 < 19,1 %
autres	9	1,1 % < 3,0 < 4,8 %
sans opinion	0	
ensemble	305	

Classement des principaux critères accordés par les personnes interrogées à la qualité de la vie dans leur quartier

Lorsque l'on demande aux personnes de notre échantillon de dire quels sont les services de proximité et de décrire les éléments de leur cadre de vie qu'il convient d'améliorer en ville, elles déclarent qu'il importe d'agir en premier lieu sur la sécurité (29%). Le volet sécuritaire arrive donc en tête de leurs préoccupations. Dans une note de travail datée de juin 2002, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise souligne combien la sécurité est identifiée comme une condition sine qua non de la qualité de vie des Lyonnais: « l'insécurité, dit-elle, détériore largement la qualité de vie dans la mesure où 74% des répondants du quartier de la Croix-Rousse l'évoquent comme une nuisance ».

Toutefois, la notion de qualité de vie est par « nature ondoiyante et diverse ». Selon le contexte du moment, une même liste de questions posée à différentes dates périodiques ne donne pas les mêmes résultats. Par exemple, en juin 1999, les Français plaçaient les espaces verts au premier rang des équipements publics capables d'accroître la qualité de vie en ville (38%), alors que dans les années 1980, la question des déplacements urbains était prioritaire. En 1980, les Français accordaient une grande importance au fait de pouvoir « circuler facilement en voiture », et à ce titre, ils réclamaient plus de voies et de parkings (53%). « Exit l'automobile, place aux espaces verts », tel est le credo des Français aujourd'hui.

Très révélateur de l'importance de la qualité de l'espace public, « le calme et la propreté » sont deux éléments inséparables de la qualité de vie en ville. (...) Le square et encore plus le parc sont des espaces publics perçus comme des havres de paix et de liberté, des refuges à l'abri des turbulences urbaines. (...) Si la nature est aujourd'hui une valeur sûre, magnifiée, quasiment sacralisée, elle apparaît fragile, menacée, attaquée, polluée. Elle inspire du même coup un puissant élan de défense : elle est un acteur faible dont il convient de protéger l'intégrité contre les risques et les menaces potentielles. C'est une des raisons qui explique que les actes d'incivilités commis dans un espace vert apparaissent particulièrement intolérables. Dès lors, la présence de débris, de papiers, de déjections canines, de tags, d'installations dégradées remettent en cause les valeurs attribuées à l'espace vert : la liberté, le calme, la tranquillité, l'harmonie. Ces actes d'incivilités perturbent l'image de l'espace vert, ils peuvent entraîner une désertion du parc, une mauvaise réputation, la désaffectation de certaines zones sensibles supposées peu sûres.

Synthèse et conclusion

Si l'on analyse plus finement cette « fièvre verte » et que nous nous intéressons aux préférences révélées des Lyonnais à travers cette enquête téléphonique, nous pouvons dégager quatre tendances.

Tendance 1 : toujours plus d'espaces verts en ville

Les ménages vivant en immeuble collectif ressentent plus que d'autres l'absence de verdure dans le tissu urbain. Par rapport aux ménages résidant en maison individuelle, la différence est significative, de l'ordre de 10 points d'écart. (...) Il existe un lien de cause à effet entre ville dense et désir de verdure. (...) On peut se demander si la petite taille des logements n'a pas une responsabilité directe dans cette demande d'espace, cette quête d'ouverture, de respiration, de vues lointaines et dégagées. Quand on est à l'étroit dans ses murs, quoi de plus naturel que de gagner de l'espace en réclamant plus d'espaces verts !

Tendance 2 : donnez-nous des squares quotidiens

Le square reste une valeur sûre : la moitié des personnes interrogées déclare aller régulièrement dans un square, quasi quotidiennement (54%). Elles passent plus d'une heure de leur temps libre à se promener et à se détendre dans les squares et elles s'y rendent en moyenne 68 fois au cours d'une année. Leur fréquentation est fortement tributaire des rythmes scolaires et corrélée aux conditions météorologiques. Ce modèle d'espace vert séduit notamment les étudiants et les ménages de la ville-centre, avec de jeunes enfants. La demande de square est d'autant plus forte que l'on progresse dans les classes d'âge ; les personnes âgées estiment particulièrement ce type d'espace vert (62%).

Tendance 3 : cachez-moi cette ville que je ne saurais voir

Les parcs de l'agglomération lyonnaise recueillent d'excellents taux de satisfaction des visiteurs qui s'échelonnent de 70% à 97% selon les études consultées (satisfaisant à très satisfaisant). Les parcs séduisent 60% de la population résidente de 7 à 77 ans dans un rayon d'attraction de 15 km et plus, et accueillent 12 millions de visiteurs par an. Un Lyonnais s'y rend en moyenne 17 fois au cours d'une année. Un parc en position centrale est un équipement nettement plus prisé des habitants de la ville dense, notamment les jours travaillés durant lesquels il fonctionne à la manière d'un square de proximité. En fin de semaine, il attire les habitants de la ville pavillonnaire et des communes rurales. De ce fait, la part de marché d'un parc en position centrale calculée en volume est plus large et moins segmentée que celle d'un square. En fin d'après-midi ou en soirée, un parc connaît une fréquence d'utilisation plus importante qu'un square, et encore plus le week-end. (...) En milieu de semaine, la zone d'influence d'un parc touche une clientèle potentielle résidant dans un rayon de 500 mètres. Cette clientèle est placée dans une situation optimale d'usage du parc comparable à celle d'un square. Elle constitue la catégorie de visiteurs prioritaires de l'espace. Mais ces occupants réguliers peuvent monopoliser l'usage du parc et produire un effet de saturation dissuasif pour les autres catégories d'utilisateurs. Ainsi, un parc fréquenté par les habitants de grands ensembles limitrophes peut induire un marquage social de l'espace public et « faire barrière ». On assiste alors dans certains parcs à des comportements d'évitement et des attitudes de renoncement pour les visiteurs potentiels plus éloignés, y compris en fin de semaine, alors que son positionnement en termes de marché potentiel est en réalité toujours différent. (...) De même, des signes extérieurs d'exclusion sociale peuvent être à l'œuvre : un groupe ethnique ou une catégorie socio-professionnelle s'approprient couramment un équipement ou un secteur spécifique du parc, tel un banc ensoleillé, une aire de pique-nique mieux placée, une grande pelouse à l'entrée du parc.

Tendance 4 : l'appel de la « Grande Verte »

Les espaces naturels et ruraux sont par nature des espaces verts indifférenciés regroupant une grande variété de sites paysagers que les personnes interrogées regroupent généralement sous le terme générique de « campagne ». Plus de 60% des personnes interrogées déclarent aller régulièrement à la campagne : 48% y vont une à deux fois par mois, 18 % toutes les semaines et en toutes saisons. (...) Parmi les arguments justifiant un déplacement à la campagne « le besoin de calme et de verdure », « d'être en famille ou entre amis » sont les principaux motifs avancés par les personnes interrogées. Le prix à payer pour accomplir un séjour à la campagne est donc

beaucoup plus élevé que pour un parc et un square : il faut organiser la sortie, disposer d'un véhicule, prévoir la logistique d'accompagnement, les repas et les nuitées. En un mot, il faut penser son escapade.

(...) L'évocation de ces quatre tendances donne une vision impressionniste de la demande sociale en lieux de nature en ville qui ne favorise pas l'affirmation de certitudes. On peut néanmoins dégager trois enseignements majeurs de notre enquête :

- Le parc urbain est le modèle dominant d'espace vert, ce qui signifie que non seulement l'espace naturel et rural mais aussi le square sont perçus à travers le prisme des qualités du parc en termes d'esthétique et de plastique paysagères, d'installations et d'équipements récréatifs. La « marque parc » avec tout ce qu'elle véhicule d'attributs l'emporte sur toute autre signature paysagère.

- L'offre d'espaces verts colle assez bien à la demande sociale, mais il convient de renforcer, en priorité, les squares de proximité dans les tissus urbains denses. En raison des nombreuses contraintes qui se dressent à l'encontre d'une politique de création de nouveaux squares en ville, nous préconisons de développer une offre alternative d'espaces verts linéaires dont « l'avenue-promenade, le quai-promenade et l'allée-promenade » sont des figures emblématiques. Pouvoir marcher le long d'un itinéraire vert, mi-promenade urbaine, mi-jardin public, telle est la demande des citoyens dont certains soulignent à l'envi que la marche a un effet thérapeutique bienfaisant pour le corps et l'esprit.

- Enfin il est un point sur lequel nous insistons volontiers. L'espace vert incarne « le petit coin de nature » de la ville. En termes de représentation sociale, ce petit bout de verdure est un lieu de nature détaché de la ville ; une enclave située à l'écart de l'agitation urbaine. Ce havre de paix jouit en quelque sorte d'une position extra-territoriale : il est « hors la ville ». Par voie de conséquence, il doit être calme, tranquille et dépourvu de tension sociale. D'où l'importance de mettre en valeur les évocations de nature bucolique et de soigner le couple « calme et propreté » afin de créer des espaces verts apaisants qui répondent aux attentes des citoyens.

Le plan d'échantillonnage de l'enquête

Plan d'échantillonnage					
Liste des 55 communes de la Communauté urbaine de Lyon	population INSEE 1999	en %	tirage à 3/100	arrondi	nombre de ménages à interroger
ALBIGNY-SUR-SAONE	2 673	0,23	0,687	1	1
BRON	37 369	3,20	9,605	10	10
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	2 172	0,19	0,558	1	1
CALUIRE-ET-CUIRE	41 233	3,53	10,599	11	11
CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	4 955	0,42	1,274	1	1
CHARBONNIERES-LES-BAINS	4 377	0,38	1,125	1	1
CHARLY	3 874	0,33	0,996	1	1
CHASSIEU	9 049	0,78	2,326	2	2
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	3 420	0,29	0,879	1	1
CORBAS	9 259	0,79	2,380	2	2
CRAPONNE	8 002	0,69	2,057	2	2
COUZON-AU-MONT-D'OR	2 609	0,22	0,671	1	1
CURIS-AU-MONT-D'OR	897	0,08	0,231	-	1
DARDILLY	7 589	0,65	1,951	2	2
DECINES-CHARPIEU	24 193	2,07	6,219	6	6
ECULLY	18 011	1,54	4,630	5	5
FEYZIN	8 469	0,73	2,177	2	2
FLEURIEU-SUR-SAONE	1 286	0,11	0,331	-	1
FONTAINES-SAINT-MARTIN	2 721	0,23	0,699	1	1
FONTAINES-SUR-SAONE	6 721	0,58	1,728	2	2
FRANCHEVILLE	11 324	0,97	2,911	3	3
GENAY	4 657	0,40	1,197	1	1
IRIGNY	8 330	0,71	2,141	2	2
JONAGE	5 363	0,46	1,379	1	1
LA MULATIERE	6 733	0,58	1,731	2	2
LA TOUR-DE-SALVAGNY	3 402	0,29	0,874	1	1
LIMONEST	2 733	0,23	0,702	1	1
LYON	445 452	38,17	114,499	114	114
MARCY-L'ETOILE	3 091	0,26	0,795	1	1
MEYZIEU	28 009	2,40	7,199	7	7
MIONS	10 283	0,88	2,643	3	3
MONTANAY	2 335	0,20	0,600	1	1
NEUVILLE-SUR-SAONE	7 062	0,61	1,815	2	2
OULLINS	25 182	2,16	6,473	6	6
PIERRE-BENITE	9 963	0,85	2,561	3	3
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	459	0,04	0,118	-	1
RILLIEUX-LA-PAPE	28 367	2,43	7,291	7	7
ROCHETAILLEE-SUR-SAONE	1 134	0,10	0,291	-	1
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	5 392	0,46	1,386	1	1
SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	6 154	0,53	1,582	2	2
SAINTE-FOY-LES-LYON	21 193	1,82	5,447	5	5
SAINT-FONS	15 671	1,34	4,028	4	4
SAINT-GENIS-LAVAL	19 221	1,65	4,941	5	5
SAINT-GENIS-LES-OLLIERES	4 743	0,41	1,219	1	1
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	2 385	0,20	0,613	1	1
SAINT-PRIEST	40 974	3,51	10,532	11	11
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	948	0,08	0,244	-	1
SATHONAY-CAMP	4 336	0,37	1,115	1	1
SATHONAY-VILLAGE	1 693	0,15	0,435	-	1
SOLAIZE	2 256	0,19	0,580	1	1
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	15 977	1,37	4,107	4	4
VAULX-EN-VELIN	39 154	3,35	10,064	10	10
VENISSIEUX	56 061	4,80	14,410	14	14
VERNAISON	4 000	0,34	1,028	1	1
VILLEURBANNE	124 215	10,64	31,928	32	32
Ensemble (55 communes)	1 167 131	100	300	300	305